		Page: 1
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH EASYCLIC

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe  
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219  
37402 Amboise Cedex  
France

### Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

### Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC	Version: 1.0
218747	

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### Prévention:

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:


P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

		Page: 3
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

symclosène  
ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE  
troclosène sodique, dihydrate [2]

**Etiquetage supplémentaire**

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
symclosène	87-90-1 201-782-8	Ox. Sol. 2; H272 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031	>= 70 - < 80

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE	16828-12-9	Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 15
troclosène sodique, dihydrate [2]	51580-86-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031	>= 10 - < 15
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % EUH031 >= 10 %	
acide borique	10043-35-3 233-139-2	Repr. 1B; H360FD	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC	Version: 1.0
218747	

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.  
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :  
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)  
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)  
Toux
- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires


- Traitement : Le dommage potentiel des muqueuses peut contre-indiquer un lavage d'estomac.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Eau pulvérisée  
Mousse

		Page: 6
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Chlore  
chlorure d'azote  
composés de l'azote  
fumées toxiques  
Oxydes de sodium  
oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---


## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

		Page: 7
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.


### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

		Page: 8
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
SODIUM SULFATE	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22,4 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique


Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension.  
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail



		Page: 9
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

immédiat.

#### Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Chaussures de sécurité  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : comprimé

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

Température de décomposition : 220 - 230 °C

pH : 3

**Viscosité**

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

**Solubilité(s)**

Hydrosolubilité : 12 g/l

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,9 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

Conditions à éviter : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

Éviter la chaleur, les flammes vives et tout stockage prolongé à des températures élevées.

chaleur excessive

Chaleur.

Exposition à l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter

: Acides  
Métaux alcalins  
Métaux alcalino-terreux  
aluminium  
Amines  
Sels d'ammonium  
Des matières combustibles  
Matières inflammables  
magnésium  
Matières organiques  
Oxydants  
Des bases fortes

**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition  
dangereux

: Chlore  
chlorure d'azote  
composés de l'azote  
fumées toxiques  
Monoxyde de carbone  
Oxydes de sodium  
Oxydes de soufre

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**Composants:****symclosène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 490 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC	Version: 1.0
218747	

**ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.207 mg/kg

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.671 mg/kg  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
BPL: oui

**acide borique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.660 mg/kg  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE:**

Résultat : Non irritant pour la peau

**acide borique:**

Résultat : Faiblement irritant pour la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:****symclosène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Gravement irritant pour les yeux

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC	Version: 1.0
218747	

**ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux  
BPL : oui

**acide borique:**

Résultat : Potentiellement irritant pour les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****acide borique:**

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle  
- Evaluation et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**


Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:****symclosène:**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

		Page: 14
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **acide borique:**

Organes cibles : Testicules

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Information supplémentaire**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **symclosène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,23 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,24 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,17 mg/l

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

les autres invertébrés  
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité  
chronique pour le milieu  
aquatique) : 1

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité  
chronique pour le milieu  
aquatique) : 1

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****symclosène:**


Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 2 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

**ALUMINUM SULPHATE, HYDRATE:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

		Page: 16
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

**Composants:**

**symclosène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,94

**troclosène sodique, dihydrate [2]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -0,006

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**


Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



		Page: 17
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés** : Vider les restes.  
 Eliminer comme produit non utilisé.  
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR:** UN2468

**ADN:** UN2468

**RID:** UN2468

**Code IMDG:** UN2468

**IATA-DGR:** UN2468

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC MIXTURE

**ADN:** ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC MIXTURE

**RID:** ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC MIXTURE

**Code IMDG:** TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY MIXTURE


**IATA-DGR:** Trichloroisocyanuric acid, dry MIXTURE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR:** 5.1

**ADN:** 5.1

**RID:** 5.1

		Page: 18
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

**Code IMDG:** 5.1

**IATA-DGR:** 5.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR:** II

**ADN:** II

**RID:** II

**Code IMDG:** II

**IATA-DGR:** II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR:** Non applicable

**ADN:** Non applicable

**RID:** Non applicable

**Code IMDG:** Non applicable

**IATA-DGR:** Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : acide borique

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1  
DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Exempt

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Exempt

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Information supplémentaire**

Date de révision: 20.10.2022

**Classification du mélange:**

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Méthode de calcul

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 20.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600081

HTH EASYCLIC

Version: 1.0

218747

STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul


**Texte complet pour phrase H**

H272	:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Ox. Sol.	:	Matières solides comburantes
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation

		Page: 21
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600081
HTH EASYCLIC		Version: 1.0
218747		

pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR